

# PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 avril 2024 Extrait des délibérations n°10

Date de convocation : le 26 mars 2024. Date d'affichage : le 26 mars 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 8 avril 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de SAINT-AUBIN-D'ECROSVILLE.  
➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 49 Pouvoir (s) : 3  
Toutes les communes étaient représentées sauf : EMANVILLE – FOUQUEVILLE -.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès - Excusée
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien - Absent
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry - Excusé	DUMONT Françoise - Absente
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier - Excusé	SOENEN Bruno - Absent
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DAVOUST Francis - LE MERRER Anita - ONFRAY Didier. COUDRAY Isabelle – Excusée – POUVOIR : I. VAUQUELIN DETAILLE Edouard – Excusé – POUVOIR : F. BRONNAZ LEROY Hélène – Excusée – POUVOIR : MN CHEVALIER LEVAVASSEUR Katianna – Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry - Excusé
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric - Excusé
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky - Excusé	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	RAIMBOURG Guy - Démissionnaire	ROBACHE Arlette
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann - Excusé

Formant la majorité des Membres en exercice

**PAYS DU NEUBOURG**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**Extrait des délibérations n°10**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024  
 Reçu en préfecture le 15/04/2024  
 Publié le  
 ID : 027-242700607-20240408-2024\_0224-DE

**COMPETENCE FINANCES**

**Objet : Budget annexe Service d'Aide à Domicile (SAD) – Affectation des résultats 2023**

Le 19 février 2024, lors de l'approbation du compte financier unique du budget annexe Service d'Aide à Domicile (SAD) pour l'année 2023, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	14 652,30 €		- 3 880,18 €	10 772,12 €	D	- €	10 772,12 €
					R	- €	
FONCTIONNEMENT	- 83 602,17 €		69 562,13 €	- 14 040,04 €			-14 040,04 €

Il doit être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	-14 040,04 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
 Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
 Vu la délibération n°2 suite au conseil communautaire du 19 février 2024 portant adoption du compte administratif 2023 relatif au budget annexe SAD,  
 Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 19 février 2024,  
 Vu l'avis favorable du bureau en date du 25 mars 2024,  
 Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :  
 - approuve le rapport de présentation ci-dessus,  
 - décide d'affecter les résultats 2023 sur le budget annexe SAD de la manière prévue ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
 Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance**  
**Jérôme HENON**



**Le Président,**  
**Jean-Paul LEGENDRE**


